

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 3 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
fusion en 1932 de la [Banque française du Maroc](#),
de l'[Est-Asiatique français](#)
et de l'[Union industrielle et coloniale](#)



[Coll. Olivier Galand](#)

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(Anciennes sociétés : Banque française du Maroc, Est Asiatique français
et Union industrielle et coloniale.)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 juillet 1932

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.708.200 FRANCS
DIVISÉ EN 577.082 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés en l'étude de M^e BOURDEL, notaire à Paris.

Siège social à PARIS

ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un Administrateur : Jean Delpech

Par délégation du conseil d'administration : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez (53.599-11.263)

S.A., 1911, sous la dénomination Société foncière marocaine, changée (1923) en Banque française du Maroc après fusion avec le Crédit franco-marocain et le Crédit foncier marocain.

La promotion de l'Exposition coloniale
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

Chevalier

Champanhet *Amédée*-Florentin. — Directeur de sociétés en Indochine ¹. 29 ans de services, de pratique professionnelle et de fonctions consulaires dans les Territoires français d'outre-mer. A rendu à la Fédération indochinoise des services éminemment appréciés.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(anciennement Banque française du Maroc)
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1932)

L'insertion à laquelle cette société a procédé a trait à la prochaine cotation, sous la nouvelle dénomination, des anciennes actions de la Banque française du Maroc, ainsi que des 160.816 actions nouvelles qui ont été remises aux anciens actionnaires de l'Est-Asiatique français et de l'Union industrielle et coloniale.

Indiquons que, depuis cette fusion, le capital social est fixé à 57.708.200 fr. Il est divisé en 577.082 actions de 100 francs. (la notice dit 677.082 actions par suite d'une erreur) qui comprennent, d'une part, 385.446 actions anciennes, autrefois dénommées O et P, et désormais entièrement assimilées ; ces actions comprennent elles-mêmes 369.180 titres entièrement libérés et 16.266 titres libérés du quart. Il a été créé, d'autre part, 191.636 actions nouvelles en représentation des augmentations de capital réalisées par l'assemblée extraordinaire du 1^{er} juin 1932, augmentations de capital qui ont compris aussi bien des titres émis contre espèces que les actions attribuées contre apports dans les conditions indiquées au début de cette note.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*L'Africain*, 18 décembre 1932)

¹ Amédée Champanhet (Saint-Priest, Ardèche, 11 mars 1883-Marseille, 18 décembre 1954) : directeur de l'Est-Asiatique français, puis de la Compagnie asiatique et africaine à Saïgon (9 août 1911-1^{er} mai 1920, 25 novembre 1922-1945). Voir [encadré](#).

La Banque française du Maroc vient d'absorber deux entreprises avec lesquelles elle avait déjà des liens étroits : l'Est-Asiatique français et l'Union industrielle et coloniale, pour devenir la Compagnie asiatique et africaine.

Si on ne comprend pas de prime abord quels avantages les actionnaires de la Banque française du Maroc peuvent retirer de cette fusion, on aperçoit par contre immédiatement ceux des porteurs de l'Est-Asiatique et de l'Union industrielle et coloniale.

En effet, l'Est Asiatique, au capital de 20 millions de francs, a une dette obligataire de 15 millions et a donné un dividende de 20 fr. contre 60 l'an dernier, mais la société a 21 millions de dettes exigibles en face de 2 millions 350.000 francs de disponibilités alors que la Banque n'a que 17 millions de dettes courantes avec des disponibilités et débiteurs formant un total de 33 millions.

Quant à l'Union industrielle et coloniale, c'est une petite société d'étude au capital de 275.000 francs en 2.750 actions de 100 francs.

Ces deux entreprises apportent respectivement à la Banque française du Maroc : la première, des exploitations de concessions forestières en Indochine, au Siam, en Birmanie, avec des installations commerciales ; la seconde, un portefeuille de valeurs coloniales non spécifiées et sur lequel plane le mystère le plus absolu.

La fusion a lieu dans les conditions suivantes : l'Est-Asiatique reçoit 205.000 actions de la Banque française du Maroc, qui seront échangées à raison de 180.000 pour les 90.000 actions ordinaires (deux pour une) et de 25.000 pour les 10.000 actions privilégiées (cinq pour deux ; l'Union industrielle reçoit 2.750 jetons de la Banque (titre pour titre).

Le conseil, pour justifier une pareille opération, excipe d'une division de risques et l'une réduction des impôts. Ce sont là des motifs qui ne peuvent rassurer les actionnaires de la Banque française du Maroc, qui voient surtout leur société engager ses disponibilités dans des entreprises coloniales dont personne n'ignore plus la situation désastreuse et l'avenir inexistant. La Bourse, d'ailleurs, a parfaitement apprécié le peu d'intérêt de cette fusion, puisque l'action Banque française du Maroc a subi une régression qui semble montrer qu'une affaire saine jusqu'alors a été obérée par les récentes tractations.

(Bec et ongles.)

Compagnie asiatique et africaine
(Les Annales coloniales, 4 mars 1933)

Cette société a été chargée de la fourniture des bois de teck pour la construction des paquebots « Normandie » et « Aramis ».

Compagnie asiatique et africaine
(Les Annales coloniales, 27 mai 1933)

Cette société vient de passer un marché avec la Marine nationale pour la fourniture de bois de teck nécessaire à la construction du cuirassé « Dunkerque ».

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE

(Les Annales coloniales, 13 juillet 1933)

La Compagnie asiatique et africaine est issue de la fusion de l'Est-Asiatique français, de la Banque française du Maroc et de l'Union industrielle et coloniale.

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par une perte de 111.003 francs à laquelle s'ajoutent des amortissements à concurrence de 1.175.215 francs. On obtient ainsi un total de 1.580.819 francs qui vient en déduction du report antérieur de 1.700.302 francs. Il subsiste, dans ces conditions, une somme nette de 110.484 francs.

Le capital de la nouvelle société s'élève à 57.708.200 francs, divisé en 577.082 actions de 100 francs, dont 205.000 ont servi à rémunérer les apports de l'Est-Asiatique français et 2.750 ceux de l'Union industrielle et coloniale. La dette obligataire est de 53.120.000 francs. Sur le capital, il reste à appeler 1.000.000 francs.

Les terrains et immeubles au Maroc et en Extrême-Orient sont portés, à l'actif, pour 31.648.212 francs. Il s'y ajoute 533.050 fr. représentant la fabrique d'agglomérés de ciment au Maroc, 1.150.890 francs le matériel et les produits en magasin des exploitations agricoles, 3.294.541 francs le cheptel, 1.412.500 francs le matériel fluvial en Extrême-Orient. Par ailleurs, il existe 20.312.350 francs de bois en forêts et en cours de flottage, 9.138.715 francs de bois en stocks en Cochinchine et 11.250.911 fr. de marchandises en magasin. Les espèces en caisse, en banque et les fonds d'États se montent à 9.420.055 francs, les débiteurs à 8.770.125 francs et le portefeuille-titres à 39.239.932 francs.

En regard, on trouve 30.806.972 francs de créditeurs divers. Les comptes d'ordre se balancent à l'actif par 4.112.086 francs et, au passif, par 3.767.003 francs. La réserve légale atteint 979.451 francs et la réserve disponible 1.539.162 francs.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(Le Temps, 1^{er} août 1933)

L'assemblée du 29 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui ont fait ressortir un déficit de 414.603 francs. Les amortissements pratiqués ayant atteint 4.175.215 francs, le Report antérieur de 1.700.302 francs se trouve ramené à 110.483 francs.

Le rapport mentionne que les résultats de cet exercice, au cours duquel la société a absorbé l'Est asiatique français et l'Union industrielle et coloniale, ont été durement affectés par la crise économique mondiale. Au Maroc, la société n'a pu réaliser que fort peu de terrains durant le deuxième semestre de l'année et ceci explique pour une part, la faiblesse des résultats de l'année. Quant à la filiale le Crédit hypothécaire du Maroc, elle a dû ralentir sensiblement son activité. Dans l'ensemble, la situation des affaires du Maroc est restée saine. En Extrême-Orient, la société est concessionnaire d'importantes forêts de tecks situées en Indochine, Siam et Birmanie. La société espère assister, dans un avenir plus ou moins rapproché, à une certaine reprise des prix. Pour l'usine de contre-plaqué, elle a fonctionné durant tout l'exercice mais, par suite du dumping de l'industrie japonaise, la société a été obligée d'arrêter provisoirement la fabrication au début de l'année en cours. »

L'assemblée a adopté toutes les résolutions présentées par le conseil, à la majorité de 14.359 voix contre 1.500.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(L'Information financière, économique et politique, 2 août 1933)

L'assemblée ordinaire annuelle, réunie le 29 juillet, sous la présidence de M. Delpech, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932 faisant apparaître une perte d'exploitation de 414 603 francs à laquelle viennent; s'ajouter 1.175.215 francs d'amortissements, soit un solde débiteur total de 1.589 818 francs en déduction duquel vient le solde créditeur, reporté l'an dernier, de 1.700.302 francs, qui est ainsi ramené à 110.483 francs.

M. Paul Valayer ², administrateur sortant, a été réélu. M. Emmanuel Derode ³ ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat. D'autre part, M. Bloch-Lainé a donné en cours d'exercice sa démission. Quitus de leur gestion a été donné à ces deux derniers administrateurs.

Le conseil fait observer dans son rapport que l'exercice écoulé, au cours duquel la société a absorbé l'Est-Asiatique Français et l'Union industrielle et coloniale, a été durement affecté par la dépression économique mondiale. Celle-ci s'est notamment accentuée au Maroc dont elle a paralysé les diverses branches de l'économie. Par suite de la crise agricole, les transactions immobilières ont subi un ralentissement très marqué, et la société n'a pu réaliser que fort peu de terrains, ce qui explique pour une part la faiblesse des résultats de l'année.

Les exploitations agricoles ont donné des récoltes satisfaisantes, mais la Société n'en a pas retiré les bénéfices escomptés en raison de la chute des cours des divers produits.

Quant à la filiale, le Crédit hypothécaire du Maroc, elle a dû, comme la Société mère, ralentir sensiblement son activité.

Dans l'ensemble, la situation des affaires sociales reste saine au Maroc, car les prix des terrains et des immeubles ont peu baissé.

En ce qui concerne les exploitations de forêts de teck, le volume des ventes réalisées précédemment a pu être maintenu. Des commandes importantes ont été obtenues. Les prix ont malheureusement fléchi sensiblement, au moins jusqu'au mois d'octobre. Mais le teck reste un bois très recherché pour les constructions navales et même pour d'autres emplois et sa production va en diminuant, ce qui enlève toute crainte de surproduction. On peut donc escompter, dans un avenir plus ou moins rapproché, une certaine reprise des prix.

La plantation de cocotiers a été affermée, sous condition, pour le locataire, de la maintenir en état ; elle n'occasionnera donc plus de dépenses à la Société.

Quant à l'usine de contreplaqué, elle a été fermée au début de 1933 par suite du dumping japonais, et en attendant une protection adéquate.

*
* * *

Dans son allocution, le président a donné quelques indications sur la marche des exploitations depuis la clôture de l'exercice.

L'incertitude et le malaise dont a été marquée l'année 1932 ont persisté dans les régions où travaille la société ; au Maroc, la récolte a été moyenne. Les cours du blé tendre ayant baissé de 80 fr. à 60 fr. et de nouvelles baisses s'étant produites sur les prix du bétail, il est à craindre que les exploitations agricoles ne procurent pas des résultats plus favorables que ceux de l'exercice écoulé. D'autre part, les transactions en

² Paul Valayer (1874-1955) : administrateur de la Banque nationale de crédit (1915-1931) et de la Société foncière marocaine, absorbée en 1923 par la Banque française du Maroc, elle-même absorbée en 1932 par la Compagnie asiatique et africaine. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

³ Emmanuel Derode (1887-1956) : docteur en droit, il fait carrière à la Banque française du commerce extérieur à partir du 4 mars 1920. Officier de la Légion d'honneur du 21 octobre 1935 comme président de chambre au tribunal de commerce de la Seine.

terrains agricoles et en terrains urbains restent peu actives. Les demandes d'autorisation de bâtir ont beaucoup diminué.

Pour les affaires d'Extrême-Orient, la crise persiste également. L'Indochine, l'un des meilleurs clients de la Société, n'est pas sortie du marasme où l'ont plongée la baisse des cours du caoutchouc et de tous les produits tropicaux.

En ce qui concerne la France et les places étrangères où la Société trouve ses principaux débouchés, la stabilité des prix acquise en 1933 s'est maintenue, c'est-à-dire que la société a continué à vendre à des prix peu satisfaisants. Mais on constate un réveil marqué de la demande depuis deux mois en France et sur la plupart des marchés étrangers, en raison d'une reprise d'activité dans la construction des wagons voyageurs et des constructions navales.

On escompte que la consommation de tech en Europe et en Amérique dépassera sensiblement en 1933 les chiffres de 1932.

Le président a donné ensuite quelques indications sur le procès intenté à la société, à titre d'actionnaire, par son ancien secrétaire général, à raison d'irrégularités qui auraient vicié la fusion à laquelle il a été procédé l'an dernier, de l'Est-Asiatique Français et de l'Union industrielle et coloniale.

Sans vouloir entrer dans le détail d'une question ne figurant pas à l'ordre du jour, et soumise au surplus aux tribunaux, le président a tenu à affirmer que l'opération de fusion dont il s'agit a été faite dans les conditions les plus loyales et les plus régulières et qu'au surplus, elle avait été votée par l'actionnaire qui la critique actuellement ainsi que par les actionnaires membres du syndicat de défense qu'il a constitué.

Les opérations de fusion avaient fait l'objet, conformément à la loi, de rapports d'un commissaire nommé par l'assemblée extraordinaire des actionnaires. Dès qu'il eut connaissance des attaques dont la société était l'objet, le conseil prit la précaution de faire procéder, par un expert du Tribunal civil de la Seine, à une seconde vérification de ces opérations, qui ont été reconnues parfaitement régulières.

L'actionnaire mis en cause a ensuite tenté de développer ses griefs contre le conseil à propos de sa gestion et de la fusion incriminée. L'assemblée a estimé que la question n'étant pas à l'ordre du jour et devant faire l'objet d'une décision de justice, il y avait lieu de passer au vote des résolutions.

Celles-ci ont été adoptées par 14.359 voix contre 1.441.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} septembre 1933)

La « Vie Financière » publie le 2 août le compte rendu de l'assemblée tumultueuse de la Compagnie Asiatique et Africaine. M. Maymont [ancien administrateur de l'Union industrielle et coloniale], ancien secrétaire général de la Banque française du Maroc et de l'Est-Asiatique français dont la fusion aboutit à la nouvelle société, porte de graves accusations contre le conseil. D'autre part, le tribunal de commerce doit se prononcer sur une demande en nullité de l'absorption de l'Est-Asiatique français par la Banque française du Maroc.

Compagnie asiatique et africaine

Assemblée ordinaire du 21 juillet 1934

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 juillet 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933 font apparaître une perte de 5.772.625 fr. ramenée à 5.662.141 fr. par application du report créditeur antérieur de 110.483 francs.

L'assemblée ordinaire, réunie le 21 juillet, sous la présidence, de M. Delpuch, président du conseil d'administration, les a approuvés et a décidé en outre d'affecter à l'amortissement du poste « Marchandises en Magasins » la réserve disponible s'élevant à 1.539.161 francs.

La nomination de M. René Robin comme administrateur en remplacement de M. Jacques de Boissieu, démissionnaire, a été ratifiée. L'assemblée a enregistré la démission de M. René Robin, appelé aux fonctions de gouverneur général de l'Indochine.

Dans son rapport, le conseil expose que l'exercice 1933 a présenté les mêmes caractéristiques que le précédent, aucune amélioration sensible ne s'étant produite dans la crise économique. La Société a dû poursuivre dans des conditions particulièrement sévères son effort d'adaptation aux nécessités présentes.

Le conseil expose dans son rapport dans quelles conditions s'est poursuivie l'activité des diverses branches. Examinant d'abord la situation économique du Maroc qui est caractérisée par l'extrême rareté des capitaux disponibles, il indique qu'il ne lui a pas été possible, d'une part de réaliser durant l'exercice plus de terrains qu'il n'avait pu le faire l'année précédente et que, d'autre part, il a éprouvé de sérieuses difficultés pour faire rentrer des prêts hypothécaires consentis par la filiale de la société, le Crédit hypothécaire du Maroc, et dont l'échéance tombait en 1933. Il en est résulté une immobilisation forcée des capitaux, ce qui a considérablement réduit les possibilités bénéficiaires immédiates.

Les exploitations agricoles ont, malgré la crise, réalisé un léger bénéfice.

Le rapport fait observer que si les bénéfices des exploitations marocaines ne suffisent pas actuellement à couvrir leur quote-part de charges financières et de frais généraux, il y a lieu cependant de considérer comme un signe réconfortant le fait que la valeur vénale de l'actif immobilier, bien que sérieusement diminuée par la crise, paraît rester au moins égale à la valeur en écriture.

En ce qui concerne le département d'Extrême-Orient, les travaux des exploitations forestières se sont, au point de vue technique, poursuivis durant toute l'année dans des conditions satisfaisantes. Le rythme de l'extraction a été notablement ralenti dans le but de ramener progressivement les stocks de bois bruts à un niveau en rapport avec les possibilités actuelles de ventes. Durant la dernière saison de flottage, il a été descendu à Saïgon environ 33.000 billes, chiffre un peu supérieur à celui de l'an dernier et très largement suffisant pour permettre de faire face sans difficultés aux besoins du marché.

Les scieries ont fonctionné presque toute l'année à un rythme normal. Le volume des ventes en 1933, n'a, en effet, été inférieur que de 20 % aux chiffres atteints durant les années prospères et ceci bien que la consommation mondiale paraisse avoir diminué en trois ans de près ce moitié. Les prix demeurent extrêmement peu satisfaisants.

Il n'est nullement déraisonnable, fait observer le conseil, d'escompter un certain réveil de la demande. La consommation de bois de teck ne doit pas excéder actuellement 150.000 tonnes par an alors que, depuis 1918, elle a évolué entre 250.000 et 300.000 tonnes.

D'autre part, il paraît hors de doute que la crise de l'industrie des constructions navales s'atténuera bientôt. Enfin, il ne faut pas méconnaître qu'une certaine élimination, due à la crise, se fera parmi les producteurs de teck ou que des ententes interviendront.

La Société s'est efforcée d'améliorer le prix de vente moyen en développant des ventes sur les marchés où les prix sont les plus intéressants, notamment en France, où elle espère [mots manquants] importations étrangères, et notamment anglaises, qui entrent librement en France, alors que les importations françaises dans l'Inde sont

frappées de droite atteignant 25 %. Le même effort a donné des résultats intéressants en Afrique du Sud. La diminution des ventes de parquets de teck a été compensée partiellement par les ventes de débitages pour la menuiserie.

L'usine de contreplaqué n'a pu être remise en marche, la protection obtenue contre le dumping Japonais ayant été insuffisante.

Parlant des filiales, le conseil indique que deux des plus importantes ont disparu : la Compagnie franco-chérifienne a été absorbée et le Crédit hypothécaire du Maroc a été dissous par anticipation pour simplifier l'organisation administrative de la maison-mère. Les autres filiales ont continué à fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Un actionnaire ayant demandé si le conseil n'envisageait pas une réduction du capital, le président a répondu que la question ne s'était pas posée jusqu'à présent. Si elle devait l'être, il faudrait pour le moins attendre que la Société soit sortie de la période troublée où, comme tant d'autres, elle se trouve en ce moment. Certains éléments de l'actif ont été fortement touchés par la crise, notamment les stocks de teck, mais les cours peuvent s'améliorer et cela suffirait pour revaloriser certains postes de l'actif. Dans ce cas, les pertes que l'on enregistrerait maintenant n'ayant pas un caractère définitif, une réduction du capital serait fâcheuse à plus d'un titre. Il vaut donc mieux laisser les choses en l'état.

L'assemblée extraordinaire qui devait statuer sur l'application de la loi du 13 novembre 1933 a été reportée faute du quorum.

Compagnie asiatique et africaine
Assemblée ordinaire du 21 juillet 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} septembre 1934)

L'assemblée est présidée par M. Delpech, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Bataillon et Hulin.

225.139 actions sont présentes ou représentées.

M. de Lapierre⁴ est désigné par le bureau comme secrétaire de l'assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933.

Cet exercice, de même que le précédent, s'est traduit pour notre société par des résultats déficitaires qu'explique la prolongation de l'état de choses que nous avons analysé dans le rapport qui vous fut présenté l'an dernier.

Nous n'avons, dans le courant de l'année 1933, enregistré aucune amélioration sensible de la situation économique dans les pays où s'exerce notre activité.

Nous avons donc dû poursuivre dans des conditions particulièrement sévères, caractérisées par une contraction des échanges et une baisse des valeurs dont les chiffres cités plus loin vous donneront une idée, l'effort entrepris en 1932 pour adapter notre organisation aux nécessités présentes.

Il va sans dire que l'adaptation que nous recherchons ne pourra être obtenue que progressivement, alors que la crise s'est manifestée pour notre société sous une forme extrêmement brutale et soudaine ; nous avons cependant bon espoir que, grâce à une politique continue de compression de nos dépenses, rendue possible par la déflation des prix or, grâce aussi à la lente reprise des prix et des échanges que l'on peut

⁴ Stéphane de Lapierre (1905-1978) : marié en 1931 avec Suzanne Bouvier, fille de René, directeur de la Société financière française et coloniale (SFFC). Administrateur du Comptoir de vente de l'Est-Asiatique français (1931). Successeur de son beau-père au conseil de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui.

actuellement observer dans de nombreux domaines, notre société retrouvera peu à peu son équilibre ébranlé depuis deux ans par une crise sans précédent qui n'a épargné presque aucune société coloniale.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer successivement en revue les conditions dans lesquelles s'est poursuivie, durant le dernier exercice, tant au Maroc qu'en Extrême-Orient, l'activité de nos diverses branches.

Les exportations en Extrême-Orient

Nous avons à vous entretenir maintenant de la situation de notre département Extrême-Orient.

Les travaux de nos exploitations forestières se sont, au point de vue technique, poursuivis durant toutes l'année, dans des conditions satisfaisantes.

Nous avons notablement ralenti le rythme de l'extraction dans le but de ramener progressivement nos stocks de bois bruts à un niveau en rapport avec nos possibilités actuelles de vente.

Nous vous rappelons, toutefois, que, par suite de la longue durée du flottage, nous sommes obligés de constituer trois ans à l'avance les stocks de bois bruts nécessaires à l'approvisionnement de nos scieries. Nos concurrents ne sont pas mieux placés que nous à cet égard, car la durée du flottage atteint environ quatre ans au Siam et en Birmanie. Il en résulte que si nous ralentissions outre mesure nos travaux d'extraction, nous risquerions de voir nos scieries privées d'aliment dans quelques années, à un moment où, selon toute vraisemblance, la demande de teck débité sera redevenue active.

Nous avons, d'autre part, opéré une sélection très rigoureuse des bois extraits de façon à ne recevoir à Saïgon que des billes susceptibles de donner au débitage un rendement relativement élevé.

Cette sélection doit nous permettre d'améliorer nos prix de revient, mais elle ne produira ses effets qu'au fur et à mesure de l'arrivée à Saïgon des bois extraits depuis la mise en vigueur de nos instructions.

Production et ventes

Nous avons descendu à Saïgon, durant la dernière saison de flottage, environ 33.000 billes, chiffre un peu supérieur à celui de l'an dernier et très largement suffisant pour nous permettre de faire face, sans difficultés, aux besoins du marché.

Nos scieries ont fonctionné presque toute l'année à un rythme normal.

Le volume de nos ventes en 1933 n'a, en effet, été inférieur que de 20 % aux chiffres atteints durant les années prospères, et ceci, bien que la consommation mondiale paraisse avoir diminué en trois ans de près de moitié.

Les prix demeurent malheureusement extrêmement peu satisfaisants.

Notre chiffre d'affaires a diminué d'environ 50 %.

Les exportations de Birmanie, qui représentent les deux tiers de la production mondiale, et dont le volume a diminué de 48 % depuis 1928, sont tombées d'environ 72 % en valeur-or.

La mauvaise tenue persistante du marché paraît pouvoir être attribuée essentiellement à l'importance encore trop considérable des stocks de bois bruts détenus par les producteurs.

La diminution de ressources résultant pour ces derniers de la brusque contraction de leur chiffre d'affaires, les contraint, en effet à activer leurs ventes dans toute la mesure du possible et, trop souvent, à sacrifier, au fur et à mesure de leur arrivée sur les marchés de Bangkok, Rangoon et Moulmein, les excédents de stock qu'a fait apparaître la soudaine raréfaction des demandes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Actionnaires	1.366.609 24
Espèces en caisses, en banques et fonds d'État	6.974.985 51
Débiteurs divers	10.290.966 12
Portefeuille titres	19.989.004 76
Terrains et immeubles :	
Au Maroc	24.561.083 54
En Extrême-Orient	9.948.980 13
Fabrique d'agglomérés de ciment au Maroc	366.420 43
Matériel et produits en magasin des exploitations agricoles	986.392 30
Cheptel	2.617.763 55
Matériel fluvial en Extrême-Orient	1.375.000 00
Grumes en forêt et en cours de flottage en Extrême-Orient	16.989.767 42
Grumes en stock en Cochinchine	14.282.541 28
Marchandises en magasin	11.378.245 03
Frais de fusion	876.113 25
Comptes d'ordre	4.169.217 03
Profits et pertes Ex. 1933	5.772.625,36
• report exercice précédent : 110.483 fr. 78	5.662.141 58
Total	<u>131.785.231 92</u>
PASSIF	
Capital	57.708.200 00
Obligations	48.666 000 00
Réserve légale	979.451 11
Réserve disponible	1.539.181 85
Amortissement des immeubles, des usines et du matériel de Saïgon	695.672 35
Créditeurs divers	19.851.996 25
Comptes d'ordre	2.354.750 36
Total	<u>131.785.231 92</u>

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE (Le Temps, 25 août 1934)

Les obligataires 5 1/2 % 1930 et 5 % 1931, de l'Est-Asiatique français, sont convoqués, le 10 septembre, pour délibération et vote sur un régime de moratoire

proposé par la Compagnie asiatique et africaine, devant s'appliquer à toutes les séries d'obligations émises ou prises en charge par ladite compagnie, et comportant : l'ajournement du paiement d'une partie des coupons venant à échéance à partir du 1^{er} octobre 1934 inclus, jusqu'au 30 septembre 1937 inclus ; la suspension de l'amortissement des obligations pendant la même période ; la ratification de la désignation d'un arbitre chargé de représenter les intérêts de tous les obligataires pour l'exécution du moratoire. Les porteurs d'obligations de la Compagnie asiatique et africaine 5 % de 500 fr. (ancienne obligation Société foncière marocaine) et 5 % de 1.000 fr. (ancienne obligation Banque française du Maroc), sont convoqués pour le même jour avec le même ordre du jour.

CASABLANCA
Banquet des ingénieurs agronomes
(*Le Petit Marocain*, 12 janvier 1935)

Président : M. Obert, directeur de la Compagnie Asiatique et Africaine.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant apparaître une nouvelle perte de 6.887.517 fr., à laquelle s'ajoute le report déficitaire de l'exercice 1933, de 5.662.141 fr.

Le conseil expose dans son rapport que la situation économique du Protectorat est demeurée, en 1934, peu favorable à une reprise des affaires, mais certains symptômes encourageants sont actuellement signalés. Les exploitations agricoles, que la société possède au Maroc, se sont traduites par un léger bénéfice, malgré que la plupart des produits aient subi une nouvelle baisse.

D'autre part, l'entrée en rapport de nouveaux vignobles va augmenter sensiblement la production.

Par contre, l'exploitation forestière a marché au ralenti, de façon à écouler les stocks de bois bruts.

Le conseil rappelle que les accords passés avec les porteurs d'obligations ont été rendus nécessaires par la diminution du fonds de roulement, qui faisait craindre d'avoir à réaliser dans de mauvaises conditions certains éléments d'actifs.

Bien que le marché foncier soit demeuré extrêmement calme, le conseil a effectué quelques ventes de terrains à Safi et à Agadir mais elles n'ont porté que sur de faibles superficies.

La diminution des investissements de capitaux en placements immobiliers est d'ailleurs caractérisée de façon frappante par le fléchissement des demandes d'autorisation de construire qui n'ont porté, en 1934, pour l'ensemble du Maroc, que sur 197 millions contre 257 millions en 1933 et 533 millions en 1931.

La situation fort embarrassée des colons est au surplus reflétée avec fidélité par ce fait que les prêts hypothécaires consentis par la filiale, aujourd'hui dissoute, le Crédit hypothécaire du Maroc, ne rentrent pas sans peine.

Le conseil a dû, dans bien des cas, en sa qualité de liquidateur de cette société, accorder à ses débiteurs des facilités plus ou moins grandes.

Il a même fallu, à plusieurs reprises, provoquer des réalisations de gages parce que l'endettement excessif des intéressés excluait toute possibilité d'aménagement de leurs dettes.

Il va sans dire que les difficultés que le conseil a éprouvées l'an dernier pour mobiliser ceux des capitaux investis, soit directement, soit par l'intermédiaire du Crédit hypothécaire du Maroc, en terrains ou en prêts hypothécaires, ont eu pour conséquence une contraction des ressources et un nouveau fléchissement des bénéfices bruts.

Ces phénomènes pourraient à bon droit être considérés comme inquiétants, ajoute le conseil, s'ils ne résultaient plutôt d'un déséquilibre général et probablement temporaire que d'une situation particulière à l'entreprise.

Le conseil ne pense pas, en réalité, qu'il y ait lieu de les interpréter de façon par trop pessimiste ou tout au moins d'y avoir d'autres motifs d'inquiétude que ceux que comporte la situation générale elle-même.

TOURISME

LA BONNE MÉTHODE

(*La Volonté indochinoise*, 1^{er} février 1936)

.....
Il faut supposer que l'Indochine n'a pas ou su n'a pas voulu consentir les sacrifices nécessaires car de nombreux voyageurs qui désirent se rendre en Indochine sont découragés par Cook (agence de Singapour) de réaliser ce projet. L'Indochine leur est représentée comme un pays où les hôtels sont chers, sales, inconfortables, servant de mauvaise cuisine à leurs clients. Les transports y sont mal organisés. Pis : *le relâchement des mœurs françaises (!)* rend le pays redoutable aux femmes et aux jeunes filles (*sic*) surtout voyageant seules ... Madame Décamps-Lafugie ⁵ m'a cité plusieurs exemples de ce boycottage de l'Indochine organisé par Cook. Le directeur d'une compagnie étrangère d'exploitation de tecks (habitant Bangkok) éprouvant pour lui et sa famille un besoin urgent de repos à la suite d'une maladie se sentait vivement attiré par Dalat. Bien qu'il fut encouragé dans ce projet par M^{me} Décamps il finit par choisir la station hollandaise de Brestagne (Sumatra) pour y faire la cure de repos indispensable. Il expliqua à M^{me} Décamps qu'il avait cédé aux instances de ses compatriotes lui représentant l'Indochine, d'après Cook, sous les couleurs les plus sombres. Une autre fois, il arriva à M^{me} Décamps-Lafugie d'essayer, mais en vain, de combattre le préjugé anti indochinois chez des Anglaises voyageant seules que rien ne put décider à visiter un pays où leur vertu courrait un péril de tous les instants.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1936)

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1935 (analysés dans *l'Information* du 9 juin dernier). Ils se soldent par une perte de 8.100.712 fr. avec le reliquat déficitaire antérieur, la perte globale se monte à 20.650.372 fr. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment la

⁵ Léa Lafugie : marié à Paris XVII^e, le 29 octobre 1932, avec Claude Prosper André Décamps (Saint-Gaudens, Haute-Garonne, 22 janvier 1898-Paris XVI^e, 6 janvier 1968), directeur de la Compagnie asiatique et africaine.

réélection comme administrateur de M. Jean Delpech. Le conseil expose dans son rapport que les résultats de cet exercice reflètent moins l'assainissement, très marqué cependant, de l'actif que l'influence défavorable exercée l'an dernier sur certains éléments du compte de Profits et Pertes par diverses circonstances exceptionnelles.

Ils se traduisent, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, par une perte supérieure à celle de l'an dernier.

Le département marocain a été, l'an dernier, tout particulièrement défavorisé par les circonstances.

Les résultats du Département d'Extrême-Orient se sont traduits, pour l'exercice écoulé, par une perte d'exploitation importante, mais inférieure à celle de 1934. Le rapport termine en indiquant que les pertes enregistrées depuis plusieurs années sont, dans une large mesure et pour diverses raisons, exceptionnelles.

Le conseil est donc en droit de considérer que les résultats s'amélioreront dans un avenir plus ou moins rapproché.

On ne peut certes espérer, tant que les circonstances demeureront ce qu'elles sont, un redressement des produits bruts tels que les frais généraux et les charges financières soient intégralement couverts par ces derniers.

Il ne faut pas perdre de vue cependant que l'actif est principalement composé de valeurs d'échange, que la hausse générale des prix pourrait donc avoir pour effet une valorisation rapide de ses divers éléments, et que cette valorisation aurait sur les résultats, le cas échéant, l'influence que l'on peut concevoir.

Dans son allocution, le président a indiqué :

« D'une manière générale, nous avons souffert comme beaucoup d'autres maisons de l'état d'incertitude qui règne dans tous les domaines depuis quelques mois.

Une société comme la nôtre, dont l'activité s'exerce surtout dans les pays étrangers, et particulièrement sensible aux effets du déséquilibre qui, depuis trop longtemps, paralyse les échanges internationaux. »

Compagnie asiatique et africaine
(*Le Journal des finances*, 3 juillet 1936)

Les résultats obtenus en 1935 par la Compagnie asiatique et africaine reflètent l'influence défavorable exercée par diverses circonstances exceptionnelles sur certains éléments du compte de profits et pertes. Ce dernier se solde en effet par un déficit de 8.100.000 fr., supérieur à celui de 1934 qui avait atteint 6.887.000 fr. Dans ce déficit, les pertes d'exploitation proprement dites interviennent pour 3.831.944 fr., les amortissements pour 1.075.000 fr., les frais généraux et charges obligatoires pour 4.328.000 francs.

Les exploitations agricoles au Maroc ont été éprouvées par une sécheresse exceptionnelle et la diminution de la production n'a pas été compensée par la hausse des prix. D'autre part, l'exploitation foncière s'est ressentie de l'incidence des décrets-lois relatifs à la réduction du taux des loyers et des intérêts des prêts hypothécaires. En somme, l'exercice 1935 paraît avoir marqué l'apogée de la crise au Maroc.

Les résultats du département d'Extrême-Orient ont laissé, par contre, une perte un peu moins importante que celle de l'exercice précédent. Le rapport indique, à ce sujet, que la société comptabilise les moins-values résultant de la baisse des cours des bois au fur et à mesure de l'utilisation des stocks qu'elles affectaient. Mais les prix de revient ont été, depuis plusieurs années, abaissés à un niveau tel que, si les cours du teck se stabilisaient, la société serait assurée, une fois ses stocks entièrement renouvelés, de réaliser des bénéfices d'exploitation modestes mais réguliers.

On peut noter à cet égard que, pour la première fois depuis 1932, les prix du teck ont manifesté, l'an dernier, une réelle fermeté, résultant surtout, semble-t-il, de l'augmentation des commandes pour les constructions navales, qui comptent parmi les principaux consommateurs.

Au bilan, les stocks de bois sont inventoriés pour 30.968.000 fr., en diminution de 4.500.000 francs sur 1934. Cette évaluation comptable n'est que légèrement supérieure à la valeur de réalisation calculée aux cours en vigueur à fin 1935.

Les débiteurs divers reviennent de 9.492.000 francs à 8.865.000 fr., mais les espèces en caisse et banques sont en augmentation à 4.518.000 fr. contre 3.933.000 fr. Le portefeuille-titres est en diminution de 3.544.000 fr. par suite des rentrées provenant de la liquidation du Crédit hypothécaire du Maroc. Les terrains et immeubles passent de 35 millions à 37 millions.

Au passif, la dette obligataire est ramenée, par le jeu des rachats en Bourse, de 47.981.000 francs à 47.285.000 francs. Les créiteurs divers avoisinent 18 millions, en augmentation de 513.000 fr. Dans ce chiffre, la dette bancaire figure pour 4.699.000 fr. au lieu de 6.160.000 fr. à fin 1934.

AEC 1937/1079 *bis* — Cie asiatique et africaine, 14, rue de Courcelles, PARIS (8^e).

Tél. : Élysées 12-11 et 12-12. — Télég. : Estasiatic. — © : A. B. C. 5^e, A. Z. 3^e, Bentley, Acmé, Privé. — R.. C. 27.396.

Capital. — Société anon. fondée le 5 juillet 1911. — Capital actuel : 57.708.200 fr. divisé en 577.082 actions de 100 fr. — Dette obligataire non amortie : 47.981.000 fr. (Anciennes sociétés : Banque française du Maroc, Est asiatique français et Union industrielle et coloniale fusionnées en 1932).

Objet. — a) Toutes opérations financières de banque et de crédit ; affaires foncières, exploitations agricoles, plus particulièrement au Maroc ; b) Exploitations forestières, au Laos, au Siam et en Birmanie ; plant. de cocotiers dans l'État de Johore. Scierie, magasins et usines de contreplaqués à Saïgon.

Imp. — Bois de teck du Laos et du Siam ; contreplaqués bois communs d'Indochine ; coprah.

Agences. — Maroc : Casablanca. — Extrême-Orient : Saïgon et à Chiengrai.

Conseil. — MM. Jean Delpech, présid. ; François Estier, vice-présid. délégué ; Ernest Carnot, Jean Delmas, Marcel Fraenkel, Pierre Guesde, Georges Hecquet, René Robin, Pierre de Saboulin-Bollena, Paul Valayer, Robert Villepelet.

Ngo Van, *Viêt-nam (1920-1945)*, L'Insomniaque, 1995, 450 p.

[235] En février et mars [1937], trois nouvelles grèves cochinchinoises à effectifs assez importants sont soutenues par *La Lutte* : 432 dockers arrimeurs de paddy, annamites et chinois, et les conducteurs de treuils du port de commerce, 400 ouvriers de la scierie Est asiatique de Vinh hoi (du 8 mars au 16 avril), 700 ouvrières des tissages de Cho moi (Longxuyen) obtiennent une hausse des salaires de 5 à 15 % et, pour certains d'entre eux, la journée de neuf heures. [...]

[236] Si maigres qu'aient été les résultats de ces grèves, l'esprit ouvrier est passé de la résignation à l'espoir et, surtout, à travers les comités d'action, on a appris à s'exprimer et à s'organiser. Souvent, quand une grève éclate, elle a déjà son comité de grève et son cahier de revendications rédigé collectivement. *La Lutte* du 11 mars 1937 donne cet exemple :

Les délégués de l'Est-asiatique français sont venus présenter à leur directeur un cahier de revendications [...]. N'ayant pas obtenu satisfaction, 500 ouvriers environ cessèrent leur travail et quittèrent leurs ateliers. Par rangs de quatre, ils sortirent dans un ordre

parfait et défilèrent sur plusieurs centaines de mètres avant de se disperser. Les délégués vinrent ensuite soumettre le conflit à l'inspecteur du travail.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1937)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936, ainsi que le rapport du conseil d'administration.

Les résultats de cet exercice accusent une amélioration très sensible de la situation de la société, dit le rapport, et si cette amélioration a été plus rapide que l'on pouvait l'espérer, cela tient à la vivacité imprévue de la hausse générale des prix au cours des derniers mois de l'exercice. Il est également satisfaisant d'enregistrer que les dépenses et les charges ne sont pas accrues dans la même proportion que les produits.

Le rapport passe en revue les diverses branches de l'activité sociale : le département marocain a enregistré un léger bénéfice d'exploitation, contre une perte en 1935. Bien que les récoltes aient été exceptionnellement mauvaises, la Société a obtenu de certaines de ses exploitations des résultats particulièrement satisfaisants et a tiré profit dans une certaine mesure de l'amélioration des cours. Les résultats du domaine agricole eussent été meilleurs sans des conditions atmosphériques défavorables qui ont affecté l'ensemble de la récolte vinicole marocaine.

Dans les autres domaines, la Société n'a enregistré aucune reprise sensible. Les ventes de terrains ont été peu importantes. et le revenu des immeubles est demeuré insuffisant, eu égard au montant pour lequel ces éléments de l'actif social figure au bilan.

On est obligé de constater qu'en l'état actuel des choses, le département marocain ne peut, par ses seuls bénéfices, couvrir la quote-part des charges financières et de frais généraux que l'on devrait normalement lui faire supporter.

Les résultats enregistrés l'an dernier par le département d'Extrême-Orient sont beaucoup plus encourageantes. Ils sont dus, dans une large mesure, à la hausse des prix du teck, qui s'est poursuivie sur un rythme lent jusqu'à la dévaluation du franc. Les prix, qui avaient monté en moyenne de 10 à 15 % depuis le 1^{er} janvier, se relevèrent à nouveau d'environ 40 % sous l'effet de la dévaluation.

Le Conseil met en garde les actionnaires contre les espoirs exagérés que pourrait susciter une amélioration aussi marquée des prix de vente, en raison de l'augmentation de certaines dépenses d'exploitation. Toutefois, les répercussions de cette augmentation des prix de revient ne se feront sentir que progressivement, étant donné l'importance des stocks en bois brut.

En terminant, le rapport dit que, dans l'ensemble, les résultats de l'exercice 1936 attestent amplement le redressement de l'entreprise et le conseil a, d'autre part, consolidé la situation de la trésorerie tout en respectant les accords passés en 1934 avec les obligataires.

Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1936. qui font apparaître un bénéfice net de 165.665 fr. ; au bilan, figurent les pertes antérieures s'élevant à 20.650.372 francs.

Dans son allocution, le président a indiqué qu'au Maroc, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée depuis le début de l'exercice 1937, les transactions immobilières demeurant fort rares.

Par contre, en Extrême-Orient, l'amélioration s'est poursuivie. La Société trouve facilement le placement de toute sa production de bois de teck et a même dû, pour satisfaire aux demandes, organiser le travail de nuit dans les scieries de Saïgon, depuis le 1^{er} juin. Les prix de vente sont maintenant nettement améliorés, surtout sur le marché

extérieur ; pour le premier trimestre de 1937, ils sont en augmentation d'environ 59 % sur les prix moyens de 1935. Quant aux prix de revient, le conseil a pu obtenir, en 1936 une réduction sérieuse par rapport à 1935, et il espère atténuer en partie les charges nouvelles par une augmentation du chiffre d'affaires.

Compagnie asiatique et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 juillet 1937)

L'assemblée du 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice net de 165.655 francs contre une perte de 8.100.712 francs pour l'exercice 1935, ramenant ainsi le déficit à 20.484.707 francs.

Dans leur ensemble, les résultats de l'exercice 1936, tels qu'ils ressortent du bilan, attestent amplement le redressement de l'entreprise.

La société a, d'une part, en effet, consolidé la situation de sa trésorerie tout en respectant scrupuleusement les accords passés en 1934 avec ses obligataires. Il lui a été possible, par ailleurs, d'assurer pour la première fois depuis 1932 l'équilibre de son compte de profits et pertes.

SAIGON
Mariages
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} août 1937)

On annonce le mariage de M. R. Lemarié, sous-directeur de la Cie asiatique et africaine, avec M^{lle} Marie-Paule Freyssenge ;

La Compagnie asiatique et africaine.
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[190] Cette compagnie, dont le siège est 14, rue de Courcelles, est au capital de 57 millions. Elle a été créée en 1911 et a absorbé, en 1932, la Société de l'Est asiatique français, dont elle occupe le siège social. La partie Extrême-Orient avait des établissements en Sibérie orientale. Cette partie enregistre des pertes tandis que la partie africaine laisse quelques profits.

Dans le conseil d'administration, nous rencontrons divers membres de la famille Estier : Jean Delpech, le président, fils [mari] d'une Estier ; François Estier, oncle du précédent, vice-président délégué ; Georges Hecquet, marié à une Estier, sœur de François. Nous avons vu ces personnages dans le chapitre des sociétés maritimes, ainsi que les administrateurs Ernest Carnot [adm. Messageries maritimes, anc. adm. Est-Asiatique français...], Pierre de Saboulin-Bollena [Messageries maritimes]. Mais voici de nouveaux venus : M. Jean Delmas, directeur général des compagnies d'assurances la Préservatrice et le Lloyd de France-Vie, probablement de la parenté des Delmas-Vieljeux, importateurs de bois, du port de La Rochelle ; M. Marcel Fraenkel, directeur général de la Banque française pour le commerce extérieur [BFCE], qui appartient à une famille parente des Schwob d'Héricourt (voir tome II) ; M. Paul Valayer, qui habite Lyon et qu'on trouve à la Société des coffre-forts Fichet et à la Société industrielle des transports automobiles (S.I.T.A.), filiale de la Société des transports [191] en commun de la région

parisienne, et parent de M. Georges Guignard ⁶ (voir ci-après) ; il ne figure pas dans les annuaires mondains et doit représenter un groupe financier ; M. Pierre Guesde*, ancien fonctionnaire colonial, grand officier de la Légion d'honneur⁷.

La Compagnie asiatique et africaine est, ainsi qu'on le voit, une participation de divers groupes financiers : la famille Estier-Delpech, les Messageries maritimes, la Banque de l'Indochine.

Compagnie asiatique et africaine
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1937, faisant ressortir un bénéfice net de 10.687.114 fr., qui vient en déduction du report déficitaire des exercices antérieurs, s'élevant à 20.484.707 francs.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Jean Delmas, administrateur démissionnaire, ainsi qu'à la succession de M. Robert Villepelet, administrateur décédé. Elle a ratifié la nomination de M. Henri Delpech et réélu MM. Ernest Carnot, Georges Hequet et Pierre de Saboulin-Bollena, administrateurs sortants.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1938)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1937 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 29 juin. Ils font apparaître un résultat satisfaisant se traduisant par un bénéfice net de 10.687.114 francs, qui permet d'amortir la moitié du solde débiteur du compte de profits et pertes qui figurait au précédent bilan pour 20.484.707 francs.

Le rapport fait remarquer que les résultats de l'exercice sont dus essentiellement à la hausse générale des prix. Cependant, d'autres éléments ont concouru au redressement de la situation sociale, notamment l'assainissement de l'actif réalisé durant ces dernières années, et l'adaptation des prix de revient aux nouvelles conditions économiques. Par ailleurs, la Société a cherché à tirer immédiatement parti des disponibilités dégagées par l'augmentation des bénéfices d'exploitation en procédant à des remplois de fonds intéressants, comme des rachats de ses propres obligations.

Le Département marocain a réalisé un bénéfice de 689.182 fr., légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Cette amélioration reflète, dans une certaine mesure, celle qui s'est produite dans la situation économique du Protectorat.

En ce qui concerne la Société, l'année a été relativement satisfaisante au point de vue agricole.

⁶ Georges Guignard avait épousé Louise Valayer, sœur cadette de Paul.

⁷ Ce prototype des fonctionnaires coloniaux qui trouvent, après avoir servi, une riche retraite dans les conseils d'administration, est un ancien résident supérieur en Indochine. Il est marié à Marguerite Linder, la fille d'Oscar Linder, ancien inspecteur général des mines [non : Marguerite Linder était la fille de Maurice Linder, économiste autrichien]. Pierre Guesde siège en onze [plus !] conseils d'administration de sociétés coloniales, contrôlées par la Banque de l'Indochine [non !] dont il est administrateur [depuis 1931 seulement.]

Pierre Guesde (1870-1955) : résident au Cambodge. Il pantoufle en 1923, en commençant par les affaires du groupe Estier-Vigne : Banque française du Maroc, Est-Asiatique français, Mines de zinc de Chodon... On le retrouve logiquement à la CAA en compagnie de son gendre, André Widhoff.

Au point de vue foncier, le rapport signale que les capitaux cherchent à nouveau à s'investir en terrains agricoles. La Société a reçu l'un dernier de nombreuses demandes et traité quelques affaires.

La liquidation de la filiale, Crédit hypothécaire du Maroc, se poursuit dans des conditions assez difficiles en raison de la législation très débonnaire dont le Protectorat a cru devoir faire bénéficier tous les débiteurs.

Les résultats du Département Extrême-Orient ont beaucoup plus fortement progressé que ceux du Département marocain. ils se traduisent en effet par un bénéfice d'exploitation de 13.466.790 francs, contre 3.772 178 francs l'an dernier. À ce sujet, la Société a bénéficié des dévaluations du franc. Par ailleurs, la fermeté des prix du teck s'est maintenue, en raison de l'insuffisance de la production. Les perspectives de l'industrie du teck demeurent favorables. Les stocks sont peu importants eu égard aux besoins des pays consommateurs. La Société a lancé au Mékong 16.728 billes contre 18.043 en 1936.

Le rapport ajoute que le conseil pense être en mesure en octobre prochain d'exécuter par anticipation tous les engagements pris en 1934 envers les obligataires et de leur verser à cette date le montant des intérêts moratoriés durant la période du 1^{er} octobre 1934 au 30 septembre 1937. On procéderait alors à la réalisation des amortissements différés pendant ladite période.

Au sujet de l'exercice en cours, le président a fait les déclarations suivantes :

« Depuis le 1^{er} janvier, nos diverses exploitations ont montré la même activité qu'en 1937.

En Extrême-Orient, notre production de bois de teck s'est poursuivie normalement et nos ventes sur les divers marchés de France et surtout de l'étranger ont absorbé facilement cette production.

Au Maroc, l'agriculture a souffert, comme vous le savez, des intempéries. Fort heureusement, nos exploitations ont été assez favorisées et nous espérons enregistrer cette année des résultats supérieurs à ceux de l'année dernière.

Les transactions immobilières s'annoncent aussi plus actives.

Il est donc permis d'espérer que les résultats de 1938, comme ceux de 1937, seront de nature à vous donner satisfaction. »

L'assemblée a ratifié la nomination de M. H. Delpech, comme administrateur, et a réélu MM. Ernest Carnot, Georges Hecquet et P. de Saboulin-Bollena.

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1938)

On nous annonce la naissance de Hubert Élie Georges, né le 29 juin à la clinique Angier, fils de M^{me} et M. Boutin ⁸, sous-directeur de l'Est-Asiatique Français.

Nos félicitations aux parents et nos vœux aux bébés.

Saïgon

Naissance

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1939)

... de Jean, André, fils de M^{me} et M. Régnier, de l'Est Asiatique.

⁸ Roger Boutin : pilote breveté de l'[aéro-club de Cochinchine](#).

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1939)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1938, dont les résultats seront présentés à l'assemblée du 3 mai, fait apparaître un solde créditeur de 4.358.464 fr. contre une perte de 9 millions 797.592 fr. en 1937, qui a été amortie.

Compagnie asiatique et africaine
(*La Journée industrielle*, 6 mai 1939)

Réunis le 3 mai en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938, faisant ressortir un bénéfice net de 14.156.656 francs. Après affectation de 2.072.315 fr. aux amortissements et défalcation de la somme de 9.797.592 fr, montant de la perte antérieure, le solde net ressort à 4 millions 358.464 francs.

Le dividende, fixé à 5 %, sera mis en paiement, à partir du 5 juillet, à raison de, net : actions de 1.000 fr. nominatives, 36 fr. 50 ou 41 fr. ; actions au porteur, 30 francs.

Il a été affecté 914.063 fr. à l'amortissement définitif des frais de fusion et 341.667 fr. au report à nouveau.

M. Paul Valayer a été réélu administrateur.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a, sur la proposition du conseil, et dans le but de réduire les frais de service des titres de la société, décidé l'échange, à compter du 25 mai, de 19 actions de 100 fr, contre une action de 1.000 fr. L'échange est obligatoire pour les possesseurs de 10 actions ou d'un nombre d'actions formant multiples de 10. Aux autres actionnaires, il sera délivré autant de dixièmes d'actions que d'actions de 100 fr. possédées.

L'assemblée a apporté aux statuts les modifications découlant de cette décision et les a mis en harmonie avec la législation actuelle.

Le conseil a été autorisé à racheter éventuellement en Bourse, au-dessous du pair, des actions et dixièmes d'actions de la société, en vue de leur annulation.

Biênhoà industrielle et forestière
Assemblée ordinaire du 7 juillet 1939
Une appréciation au sujet de la scission projetée
entre les branches forestière et caoutchoutière
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 août 1939)

[...] Un actionnaire. — Je ne vois pas beaucoup l'avantage de la scission des deux parties de l'objet social. Vous nous avez expliqué cela, mais je vous répondrai que, par contre, telle autre société [L'Est asiatique français, transformé en 1932 en Cie asiatique et africaine (CAA)] qui exploitait aussi en Indochine des domaines forestiers mais qui n'était pas placée comme la société Biênhoà — qui était peut-être, mieux placée — exploitait aussi un autre objet social complètement différent, dans une autre partie du monde même, au Maroc, je crois : de ces deux affaires, ni l'une, ni l'autre ne marchèrent pendant quelques années. Maintenant, les deux activités marchent bien et cette société vient de faire un regroupement de ses actions ; elle n'a pas fait de

réduction de capital, ainsi que nous pouvions le craindre un jour, ce en quoi elle a manœuvré plus habilement que les dirigeants de la Biênhoà. J'ai toujours estimé que la réduction de capital a été l'une des graves sottises commises. Eh bien, la société dont je parle n'a pas cru devoir scinder l'objet social, les différents objets sociaux de son activité qui, cependant, étaient de beaucoup plus différents que ceux exploités par la Biênhoà. [...]

DÉCÈS
(*L'Écho annamite*, 26 avril 1940)

Nous apprenons avec regrets le décès de :
M. Charles Coulard, de la Compagnie Asiatique et Africaine, mort à l'hôpital Grall, le jeudi 25 avril 1940;

MISE EN DEMEURE
(*L'Écho annamite*, 10 septembre 1940)

Dorat, de l'Est-Asiatique français [Cie asiatique et africaine], à Saïgon ;
.....
sont mis en demeure de mettre en valeur, dans un délai de six mois, à compter du trois septembre 1940, les terrains qui leur ont été accordés en concession à titre d'ancien combattant à Baria...
Faute par eux de satisfaire à cette obligation dans le délai imparti, il sera procédé à la constatation d'office de la mise en valeur par la commission provinciale des concessions, conformément à l'article quarante-trois de l'arrêté du quinze juin 1929 et le retour au domaine en sera prononcé, s'il y a lieu, à la suite de ce constat.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 janvier 1941)

M^{me} V^{ve} Champanhet ;
M. et M^{me} Amédée Champanhet ;
MM. Maurice et Georges Champanhet ;
M. et M^{me} Pierre et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Edmond Champanhet ⁹,
médaillé militaire et Croix de Guerre,
leur fils, frère, beau-frère, oncle, décédé dans sa 47^e année, dans la nuit du 8 au 9 janvier.
Les obsèques ont eu lieu le 10 janvier 1941 à 7 h. 30.

Assistance Franco-Indochinoise aux victimes de la guerre

⁹ *Edmond* Joseph Champanhet (Gourdon, Ardèche, 28 juillet 1894-Saïgon, le 8 janvier 1941) : frère cadet d'Amédée Champanhet (ci-dessus). Engagé volontaire à Privas le 30 août 1912. Employé de l'Est-Asiatique à Saïgon (19/2/1920), à Honeïssai (Siam)(15/10/1920), puis à Pak-Lai, Hanoi (11/3/1926).

Comité local
5^e liste de souscriptions en faveur du Secours d'Hiver. Versements reçus du 2 janvier
1941 (suite) au 30 janvier
COMITÉ LOCAL
(*L'Écho annamite*, 3 février 1941)

Cie asiatique et africaine et son personnel 1.200 \$ 00

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*Le Journal*, 7 décembre 1941)

Bénéfice de l'exercice 1940 : 3.652.534 fr. contre 4.790.603 fr. Solde disponible :
4.236.346 francs contre 5.131.670 fr. Dividende proposé à l'assemblée du 13
décembre : 60 fr. brut par action contre 40 francs.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*Paris-municipal*, 21 décembre 1941)

L'activité sociale, précise le rapport présenté par le conseil, s'est poursuivie à peu près
normalement pendant les six premiers mois de 1940. Au cours du second semestre, les
événements ont exercé leur répercussion sur la marche des exploitations.

Peu après l'armistice, les autorités gouvernementales des États-Unis, de la Grande-
Bretagne et de tous les pays dépendant de l'empire anglais ont pris la décision de
procéder au blocage des capitaux français. Cette mesure a entraîné la paralysie totale
du commerce indochinois à destination de ces divers pays où se trouvaient les
principaux débouchés pour la vente des bois de la société. Enfin les ventes de quelques
marchés non encore fermés à l'importation se sont trouvées considérablement ralenties
par suite de difficultés d'expédition.

Au Maroc, des résultats satisfaisants ont été enregistrés et en progression sur ceux du
précédent exercice. Ces résultats proviennent principalement de la hausse des cours des
produits agricoles. Le domaine immobilier au Maroc a bénéficié d'importantes plus-
values dont bénéficieront les exercices ultérieurs. Le marché foncier est redevenu actif
en raison des capitaux importants qui cherchent à s'investir principalement en
propriétés agricoles.

L'assemblée a réélu M. Marcel Fraenkel, administrateur sortant, et ratifié la
nomination de MM. Lazare Carnot et Henri Delpech.

Le dividende est payable depuis le 19 novembre.

Saïgon
[Les audiences](#)
(*La Tribune indochinoise*, 11 février 1942, p. 1)

L'Amiral Decoux a reçu le 10 février ... M. Champanhet, Directeur de la Compagnie
Asiatique et Africaine

Naissances
(*L'Écho annamite*, 9 mars 1942)

Annie, fille de M^{me} et M. Roger Boutin ;

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 22 avril 1942)

Hanoï, 21 Avril. — L'Amiral Decoux a reçu la 21 Avril ... M. Champanhet, Directeur de la Compagnie Asiatique et Africaine...

La journée du Gouverneur Général à Dalat
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 mai 1942)

DALAT, 29 mai. — ... le Gouverneur Général a reçu M. Décamps, directeur de la Compagnie Asiatique et Africaine...

NÉCROLOGIE
Jean Delpech
(*Le Temps*, 14 mai 1942)

On a le regret d'annoncer le décès de M. Jean Delpech, industriel, décédé le 2 mai 1942, muni des sacrements de l'Église.
Selon le désir exprimé par le défunt, il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

NÉCROLOGIE
Jean Delpech
(*Le Journal des débats*, 25 mai 1942)

Un service funèbre à la mémoire de M. Jean Delpech, président Compagnie asiatique et africaine, récemment décédé, sera célébré le lundi 1^{er} juin, à 9 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, à Paris.

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Boutin, Roger, Cie asiatique et africaine,
M^{me} Boutin et 3 enfants.
M. Lemarié, Robert, Cie asiatique et africaine,
M^{me} Lemarié et 3 enfants.
M. Régnier, Marcel, Cie asiatique et africaine,
M^{me} Régnier et 2 enfants.
M. Tritsch, Roger, Cie asiatique et africaine,

M^{me} Tritsch.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 28 septembre 1942)

L'Amiral Decoux a reçu le 1^{er} Octobre ...M. Champanhet, Directeur de la Compagnie Asiatique et Africaine...

SITUATION DE L'INDUSTRIE LOCALE
Industries des produits agricoles et forestiers
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1943)

— Compagnie asiatique et africaine, travaillant le bois de teck venant de ses concessions de Thaïlande du Nord par flottage sur le Mékong : cette compagnie a monté aussi une usine de contreplaqué, fabriquant des caisses à thé et caoutchouc, des panneaux pour ébénisterie.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 8 juillet 1943)

Saïgon, 7 Juillet. — L'Amiral Decoux a reçu aujourd'hui ... M. Champanhet, Directeur de la Compagnie Asiatique et Africaine...

1946 : forêts de tech au Siam (Thaïlande), vignobles au Maroc.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1950)

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré à l'assemblée du 23 juin qu'il n'était pas envisagé d'augmentation de capital dans l'immédiat, la Société pouvant subventionner ses installations en Tunisie sans faire appel à de nouveaux fonds.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1949 et voté un dividende de 100 fr. net par action de 1.000 fr., de 10 fr. par action de 100 fr., payable à partir du 1^{er} juillet.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1950)

L'assemblée extraordinaire du 28 novembre a approuvé et ratifié :

1^o le rachat en Bourse et a procédé à l'annulation de 8 actions de 100 fr. et 2 dixièmes d'actions de 100 fr. Le capital social se trouvant de ce fait ramené de 57.708.000 fr. à 57.000.000 francs.

2° D'incorporer au capital social une somme de 14.425.000 fr. à prélever sur la réserve disponible en vue de porter le montant nominal de chaque action de 1 000 fr. à 1.250 fr. et celui de chaque dixième de 100 à 125 fr.

Le capital social se trouvant ainsi porté à 72.125 000 fr. Le regroupement des actions a été voté : une action nouvelle de 2.500 fr. contre 2 anciennes de 1.250 fr. ou vingt dixièmes d'action de 125 fr. Modification des statuts en conséquence.

AEC 1951-1124 — Cie asiatique et africaine

12, boulevard de la Madeleine, PARIS (9^e)

Capital. — Société anon., fondée le 5 juillet 1911. — Capital actuel : 577.708.200 fr. divisé en 577.082 actions de 100 fr. (Anciennes sociétés : Banque française du Maroc [ex-Sté foncière du Maroc], Est asiatique français et Union industrielle et coloniale fusionnées.)

Dividendes : 80 fr. ; 1947 : 90 fr. ; 1949 : 100 fr.

Objet. — a) Affaires foncières et immobilières, exploitations agricoles (vignobles, plantations d'orangers) au Maroc ; b) Exploitations forestières au Laos, au Cambodge. Scieries et ateliers de menuiserie à Saïgon. Scieries à Pnom-Penh.

Imp. — Bois de teck du Laos, bois communs d'Indochine.

Agences. Maroc : Casablanca. — Extrême-Orient : Saïgon, Pnom-Penh, Paklay.

Conseil. — MM. Georges Hecquet [ép. Estier], présid. d'hon. ; Henri Delpech [fils de Jean et d'une D^{lle} Estier], présid.-direct. gén. ; Pierre Guesde [Bq Indoch.], vice-présid ; Albert Arnoux [PDG STIM], Michel Canonge ¹⁰, Amédée Champanhet, Fernand Pila*, René Robin [ex-gouv. général de l'Indochine, également adm. Scieries et fab. allumettes du Thanh-Hoa], Pierre de Saboulin-Bollena [Messageries maritimes], Société de particip. et d'études min. [Carnot].

Compagnie Asiatique et Africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1951)

L'assemblée ordinaire du 2 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice net de 18.131.007 fr. et fixé le dividende net à 125 fr. par action et 12 fr. pour les dixièmes d'action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 10 juillet.

Une somme de 23.508.053 fr. a été affectée avant bilan à la provision pour l'exploitation des forêts de Paklay et il a été prélevé 10 500.000 fr. sur le bénéfice net pour l'affecter à la même provision.

Le rapport indique que la Société a pris, l'an dernier, en Tunisie, une part très active à la mise au point d'un important programme industriel. Le bénéfice des accords conclus est réservé à une Société pour la création de laquelle la Compagnie a obtenu le concours de groupes amis et à laquelle le Crédit National apportera son appui financier sous forme d'un prêt de 100 millions.

¹⁰ Michel Canonge (Grenoble, 1883-Saint-Mandé, 1953) : fils du général Frédéric Canonge et de Louise Collet. Grièvement blessé le 16 avril 1908 au combat d'El-Menabba (Maroc). Fait dans la foulée chevalier de la Légion d'honneur. Officier de la Légion d'honneur en 1920 comme chef de bataillon à l'état-major particulier de l'infanterie détaché à l'armée du Levant. Directeur de la Société des quais et entrepôts de Constantinople, administrateur de la désespérée Balia-Karaïdin, président de la Société maritime nationale et de la Société maritime de transports et d'affrètements.

(L'Information financière, économique et politique, 11 août 1951)

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE. — Le gouvernement siamois soumettrait d'ici peu de temps ses propositions de règlement à cette société sur des bases qu'il estime équitables.

Convoc. A.G.

(L'Information financière, économique et politique, 4 juin 1952)

Cie Asiatique et Africaine

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juillet 1952)

L'assemblée du 27 juin a approuvé les comptes de 1951 faisant ressortir un bénéfice net de 28.344.775 francs.

Le dividende net a été par action regroupée de francs par action non 1.250 fr. et 15 fr. par 1 125 francs.

Mise en paiement à partir du 10 juillet 1952 à la B.N.C.I., Crédit Lyonnais à l'Union européenne industrielle financière.

Valeurs coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 24 janvier 1953)

La COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE : 1° Exploite des forêts de teck et de bois communs en Indochine ; 2° un important domaine foncier au Maroc (7.500 hectares de terres cultivables) ; 3° un vignoble à Meknès (350 ha) ; 4° des terrains à bâtir à Casablanca, Marrakech et divers immeubles de rapport. Participations : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE CASABLANCA ; SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ÉQUIPEMENT ET DE MODERNISATION AGRICOLE ; Cie ASIATIQUE DE NAVIGATION. Capital : 72.125.000 francs en actions de 2.500 fr. Derniers bénéficiaires : 28.344.776 fr. c. 18.131.007. Dividende net : 308 francs.

Dernier cours : 10.600.

THAILAND

(L'Information financière, économique et politique, 15 août 1953)

Les négociations engagées avec le gouvernement thaïlandais ont abouti, il y a quelques mois, à l'octroi d'une compensation partielle à la Compagnie asiatique et africaine. Par contre, la Société des Mines de Litcho* n'a obtenu jusqu'ici, malgré l'appui apporté à sa réclamation par le gouvernement français, aucune indemnité pour l'expropriation dont elle a été l'objet en 1941.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE

(L'Information financière, économique et politique, 11 juillet 1954)

Le rapport du conseil indique que les bénéficiaires du département « Extrême-Orient » ont fortement régressé en 1953 par suite de la dévaluation de la piastre.

Au Maroc, les résultats de 1953 sont sensiblement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, mais il convient de rappeler que l'exercice 1952 avait enregistré un important bénéfice de caractère exceptionnel du fait de la vente d'une propriété.

En Tunisie, notre filiale, la S.T.E.M.I.A., ajoute le rapport, a réalisé un développement appréciable de ses activités, mais en dépit du démarrage rapide de celles-ci, elle a enregistré en cette première année d'exploitation un déficit d'exploitation relativement important.

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1953, faisant ressortir un bénéfice net de 33.884.591 francs et fixé le dividende à 450 fr brut, soit 369 francs net.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE

(L'Information financière, économique et politique, 11 juin 1955)

Le bénéfice net de 1954 s'élève à 30.279.936 fr. contre 33.884.591 fr. Il sera proposé à l'assemblée du 28 juin un dividende de 400 fr. brut contre 450 fr.

Cie asiatique et africaine [Desfossés 1956/1729]

12, bd de la Madeleine, Paris

S.A., 1911, sous la dénomination Société foncière marocaine, changée (1923) en Banque frse du Maroc après fusion avec le Crédit franco-marocain et le Crédit foncier marocain, dev. Cie asiatique et africaine en 1932 suite fusion avec l'Est asiatique français et l'Union industrielle et coloniale.

Delpech (Henri)[x/00](fils de Jean ép. Reine Henri-Estier), 458 (dg STIM), 1729 (pdg CAA), 1739 (LUCIA).

Arnoux (Albert)[x/00](ép. Dumonteil-Lagrèze. V.-pdt hon. CCI Marseille), 458 (pdg STIM), 1729 (CAA), 1745 (Émyrne).

Bruneel (L.)[Belge][%], 807 (pdt Mines d'or de Kilo Moto), 1729 (CAA), 1859 (Cie du Katanga), 2239 (Indochine films et cinémas).

Clauoué (Raymond)[xx/00][prof. IEP Paris. Neuilly + Salles-d'Angles], 88 (Cie frse de réassurances générales), 145 (BGI-La Hémin), 528 (Als. de créd. et particip. = ex-La Houve, future SOFINCO), 1492 (Centrale de crédit et de particip.), 1729 (CAA).

Hatier (Marcel)[0/00], 458 (dga STIM), 1729 (CAA), 2102 (Négobeuruf).

Lyautey (Pierre)[né en 1893, neveu du général, combattant des deux guerres, délégué de la Légion française des combattants auprès des unions de l'étranger (Vichy 1940-42), collaborateur de *La Légion* (1941)][anc. adm. Étains du Cammon et des Ports marocains. Adm. de la Cie africaine agricole et minière à Rabat et de la Filtima à Casablanca], 208 (Bq comm. Maroc), 1729 (CAA).

Pila (Fernand)(Lyon), 1577 (Cim. Indoch.), 1729 [CAA].

Saboulin-Bollena (Pierre de)[x/00], 56 (Cordialité), 440 (dg Cie transp. océaniques), 1729 (CAA).

Schürr (Jacques)[Né en 1905. Probablement un descendant d'Adolphe Estier (frère aîné d'Henri) dont la fille Élise avait épousé le ltt Auguste Schürr. Marié à Laure-Marie de Weck], 458 (secr. gén. [et futur PDG] STIM), 1729 (CAA).

Participations industrielles et d'études minières (Sté de)[famille Carnot], 1493 (Cellophane), 1729 (CAA).

Widhoff (André)[X. Dga 393 (CIWLT)][xx/00](ép.22 oct. 1935 Lily Guesde (fille de Pierre)[N.B. : d'après tél. 1966 : même adresse que Bruneel : 15, av. Hoche, Paris] > Florence ép. Michel Jeuffrain, Brigitte ép. Philippe de Suarez d'Aulan [héritier de Piper Heidsieck par sa mère, née Yolande Kunkelmann][xx/00], Patrick), 971 (Cie générale de construc.), 1729 (CAA).

Ravida (G.), 458 (comm. cptes STIM), 1729 (comm. cptes CAA).
 Delanoue (André), 1729 (comm. cptes CAA).
 Le Marois (Guy), 1729 (comm. cptes CAA).

Objet : terrains à bâtir et domaines agricoles au Maroc (Casablanca, Marrakech, etc.), exploitations forestières au Laos, Cochinchine. Usines à Saïgon et Phnom-Penh.

Participations : Développement de Casablanca, Sté tunisienne d'équipement et de modernisation industriels et agricoles [Stémia], etc.

Objet : terrains à bâtir et domaines agricoles au Maroc (Casablanca, Marrakech, etc.), exploitations forestières au Laos, Cochinchine. Usines à Saïgon et Phnom-Penh.

Participations : Développement de Casablanca, Sté tunisienne d'équipement et de modernisation industriels et agricoles [Stémia], etc.

Capital : 72.125.000 fr., divisé en 29.850 actions de 2.500 fr.

À l'origine, 750.000 fr. Porté en octobre 1911 à 1 million ; en décembre 1911 à 3 millions ; en décembre 1913 à 4 millions ; en 1919 à 6 millions ; en 1920 à 10 millions ; en 1921 à 12.500.000 fr. ; en 1923 à 30 millions ; en 1926 à 33 millions (absorption de la Foncière du Maroc Occidental). Ramené en 1927 à 30 millions (rachat et annulation de 30.000 actions). Porté en 1928 à 45 millions ; en 1932 à 57.708.200 fr. (fusion avec l'Est-Asiatique français et l'Union industrielle et coloniale) ; en juin 1939, les titres ont été regroupés en actions de 1.000 fr. (échange de 10 anc. contre 1 nouv.). Porté en 1950 à 72.125.000 fr. par élévation du nominal à 1.250 fr. Regroupement en titres de 2.500 fr. à partir du 17 septembre 1951.

Année	Produits bruts	Amort. et prov.	Bénéf. nets.	Bénéf. distrib.
1943	9.906	—	4.665	4.142
1944	11.721	—	6.598	4.869
1945	14.505	226	6,753	4.882
1946	24.861	1.214	6.152	4.857
1947	32.650	6.913	7.989	5.194
1948	98.183	58.832	12.831	6.979
1949	57.566	14.325	15.040	8.169
1950	65.627	43.334	18.131	10.053
1951	143.609	73.143	28.345	15.535
1952	260.017	86.336	36.288	16.142
1953	149.410	57.787	33.884	13.903
1954	140.413	34.634	30.280	12.301

En milliers de francs :

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE
 (L'Information financière, économique et politique, 21 juin 1956)

Le bénéfice net de 1955 s'élève à 19.147.075 fr. contre 30.279.936 francs en 1954.
 Il sera proposé un dividende de 350 fr. brut contre 400 francs

(L'Information financière, économique et politique, 7 juin 1958)

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE. — Bénéfice net : 20.411.840 fr. contre 21.397.104 fr. en 1956. Dividende brut : 350 fr. (inchangé).

Suite :
Cie d'activités associées

Who's who européen, 1967 :

BRÉAL Michel Georges Eugène. Diplomate. Né à Paris, le 27.11.1896. F. d'Auguste, artiste-peintre, et de Louise Guieysse. M. : le 14.12.1938, à Changhai, avec Nirgidma princesse de Torhout. Asc. : le gr.-père, Michel Bréal, philologue. Ét. : Lycée Louis-le-Grand, Sorbonne. Gr. univ. : lic. ès lettres. Carr. : prof. Univ. Bangkok (Thaïlande), [dir. des exploitations forestières de la Cie asiatique et africaine \(Thaïlande\)](#), cult. agrumes à Marrakech (Maroc) ; 1936-39 dir.-gén. des services d'information Havas en Extrême-Orient, 1940-1942 dir. de « Radio-Brazzaville », 1942-1944 chargé de div. missions dans les Forces fr. libres, 1945 entré au min. des Aff. étr. comme consul gén., 1946-1950 chargé du bureau de Pékin de l'Ambassade de France en Chine, 1952 nommé min. plénip., jusqu'en 1959 amb. de Fr. en Afghanistan, au Laos et en Thaïlande, pensionné. Décor. : Cr. de guerre G.M. 1, com. O. nat. Légion d'hon. A. : « La Chartreuse », Vitrac par 24 Sarlat, France.

Who's who, 1979 :

CARNOT (Lazare)*. Fils d'Ernest Carnot... École nationale supérieure des mines de Paris. Carr. : ingénieur (1926), directeur (1935) puis administrateur-directeur général (1944-1962) de la Compagnie de textiles artificiels et synthétiques, président-directeur général de Pricel (1962-1966), administrateur de Rhône-Poulenc S.A., de Rhône-Poulenc Textiles, de Pricel, de Cellophane, de la Compagnie d'activités associées [[ex-Cie asiatique et africaine](#)], etc.
